



COMMUNE DE MAURECOURT

78780

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Date convocation :
4 juillet 2025

Date affichage avis :
4 juillet 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 20

Objet :
**CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Xavier TALON, 1^{er} adjoint au maire.

Étaient présents : Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, M. Joël DRELCOURT, Mme Annie LE MEZEC, M. Anthony DESCHAMPS, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, M. Chrislain CAUSSIAUX, Mme Martine MORY, M. Patrick CHALES, M. Adrien LE TALLEC.

Excusés : M. Didier GUERREY (représenté par M. Xavier TALON), Mme Martine DUPUY (représentée par Mme Martine MORY), M. Joël TISSIER (représenté par M. Joël DRELCOURT), M. Gilles VARIN (représenté par M. René CHOTEAU), Mme Estelle DRENO (représentée par M. Anthony DESCHAMPS).

Absents : M. Jean-Pierre BAUDIN, Mme Astrid DELANNOY, Mme Annie ALLOITTEAU, Mme Béatrice BOUREL, Mme Félicberta MENDES-SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY.

Secrétaire de séance : Mme Nicole COURBET.

Le Conseil Municipal,

Sur présentation de Monsieur Xavier TALON et après examen,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales,

Vu les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à L.227-3 du Code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales,

Vu le projet de Convention Territoriale Globale 2025-2028 annexé à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de structurer, développer et adapter l'offre de services aux familles sur le territoire communal,

Considérant la volonté de la commune de Maurecourt de poursuivre et renforcer sa collaboration avec la CAF des Yvelines,

Considérant les engagements réciproques décrits dans le projet de convention en matière de soutien aux familles, d'inclusion, d'accompagnement social et d'accès aux droits,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

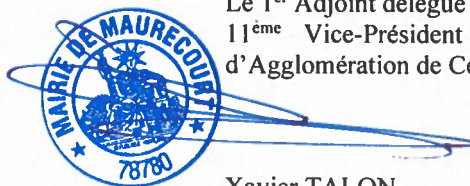
Approuve les termes de la Convention Territoriale Globale 2025-2028 conclue entre la commune de Maurecourt et la CAF des Yvelines.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage et sera transmise au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 11 juillet 2025

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint délégué aux finances
11^{ème} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise



Xavier TALON

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20250710-2025-33-DE
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025